



Département du Gard
COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-30200
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DEL-2025-66

Séance du 23/08/2025

Nombre

Conseillers	15
en exercice	15
Présents	8
Votants	8
Absents	0

Date de convocation
19/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 août à 10h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Étaient présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Madame GISSINGER Sylviane, Madame Amandine MARILLER, Madame VINCENT Anne-Marie

Date d'affichage
19/08/2025

Absents excusés : Monsieur GIRARD Jack, Mme ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, , Monsieur LEVANTERI Vincent, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Mme MORGAT-BEULIN Monique

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision Modificative n° 1 – Budget Général

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025-33 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2025 approuvant le budget primitif,

Considérant la nécessité de réajuster la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Sous réserve des dispositions des articles L-1612-1, L-1612-9 et L-1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget afin de réajuster le budget voté pour la construction de la cantine scolaire suite aux notifications des subventions :

-subvention DETR demandée : 210 576 € / obtenue : 157 932 € donc une différence de 52 644 €

-subvention Contrat Territorial Département demandée : 107 115 € / obtenue : 107 115 €

-emprunt prévu au budget : 314 037 € / emprunt à réaliser : 406 681 €

Dont 105 288 € (prêt à court terme pour la TVA) et 301 393 € (prêt à long terme)

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL		
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 16 – Emprunts et Dettes Assimilés 1641 – Emprunts en euros		92 644 €
Chapitre 13 – Subventions d'Investissement 13461 – Dotation d'équipement des territoires ruraux	52 644 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitres	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 23 – Immobilisations en cours 231 – Constructions		40 000 € pour les aménagements

Le Conseil Municipal,

-VU l'article 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

-VU le budget général de la Commune adopté par le Conseil Municipal en date du 8 avril 2025;

-CONSIDÉRANT que les modifications doivent être apportées, en dépenses et en recettes, pour tenir compte de l'exécution budgétaire :

AYANT OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget général

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire,
Didier AZNAR

Le Maire,
Gérald MISSOUR



Délai de recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes : 2 mois